

L'emploi francilien stable au 1^{er} trimestre 2021

Au 1^{er} trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France stagne en raison des conséquences de la crise sanitaire. L'annonce d'un confinement local, appliqué à partir du 19 mars 2021 dans les départements franciliens, a entraîné la fermeture des commerces dits « non essentiels » quinze jours avant le début du troisième confinement national, alors que le spectacle vivant ou la restauration ont continué d'être fermés durant l'intégralité du trimestre. Les pertes d'emplois dans l'industrie demeurent à un niveau important ce trimestre (- 0,4 %) et l'intérim affiche également une baisse (- 2,1 %) à l'inverse du tertiaire hors intérim qui est en légère hausse (+ 0,1 %) et de la construction qui continue d'apporter une contribution positive ce trimestre (+ 1,2 %).

Le niveau d'emploi francilien reste stable (- 2 200 salariés sur un an) et l'emploi national connaît une légère croissance (+ 1,7 %) durant la même période.

En Ile-de-France, la masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 1,3 % en glissement trimestriel. L'absence de confinement durant la quasi-totalité du trimestre a eu un impact positif sur la masse salariale francilienne. Ce niveau reste cependant en deçà des trimestres précédant la crise sanitaire. Le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie a continué de substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale.

Au 1^{er} trimestre 2021, plus de 1,8 milliard d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel a ainsi été enregistré. Ce montant représente 3,7 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés (contre 4,1 % au 4^e trimestre 2020). Les deux secteurs des spectacles vivants et de l'hébergement et la restauration ont notamment eu un recours important à ces dispositifs avec des taux de chômage partiel de respectivement 20,9 % et 41,5 %.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle de la DPAE à fin avril 2021

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants) - 32,1 %

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants) + 2,4 %

Nombre de CDI (sur 12 mois glissants) - 19,5 %

Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants) - 10,0 %

Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants) - 38,7 %

Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants) 1 307 596

Évolution annuelle à fin mars 2021

Effectifs salariés - 0,0 %

Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées) 4 691 540

Évolution annuelle du 1^{er} trimestre 2021

Assiette salariale - 1,7 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Chiffre clé

2 200 emplois salariés ont été détruits sur un an.

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

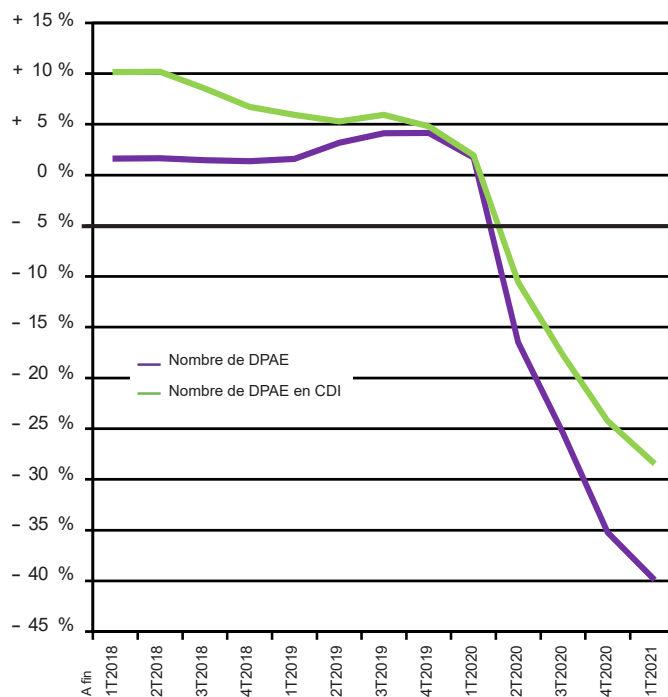
Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. **En 2020**, elle a collecté **108 milliards d'euros** de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

Le nombre de DPAE toujours faible

À fin avril 2021, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en diminution de 32,1 % sur un an glissant. Les CDD de moins d'un mois baissent de 38,7 %, mais le repli est moins important pour les CDI (- 19,5 %) et les CDD de plus d'un mois (- 10,0 %). La crise sanitaire a particulièrement touché les contrats à la journée, en particulier dans l'événementiel, les études de marchés et les agences de publicité. Concernant le reste du marché du travail, cette baisse s'explique notamment par une mobilité professionnelle moindre du fait de l'attentisme des employeurs et des salariés face à un environnement économique incertain.

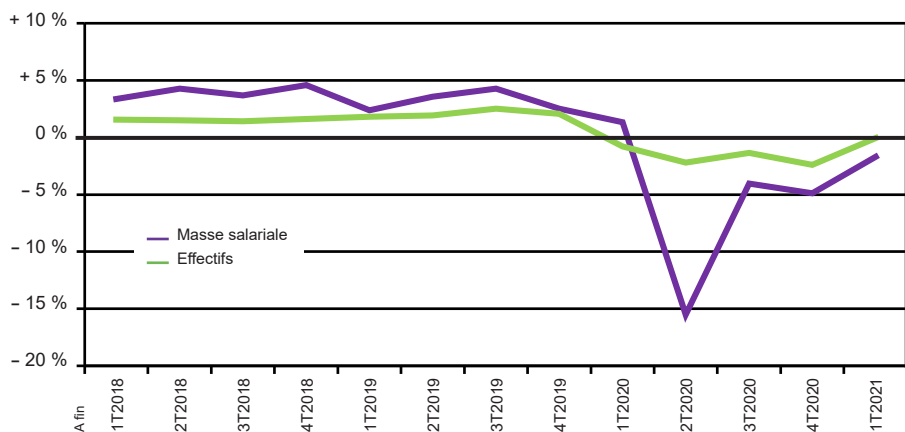
Sur le seul mois d'avril 2021, les DPAE hors intérim sont en progression de 132,1 % par rapport à avril 2020. Cette hausse exponentielle s'explique avant tout par une comparaison favorable avec des modalités de mise en œuvre du troisième confinement moins restrictives que celles du premier. Mais la comparaison avec avril 2019 montre effectivement que les DPAE hors intérim accusent toujours un déficit de 36,0 %. Celles en CDI sont également nettement moins importantes en avril 2021 que deux ans auparavant (- 27,8 %).

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Source : Urssaf

Évolution de la masse salariale et effectifs



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN. (cf. www.urssaf.org / Observatoire économique / Acooss Stat / n° 325). A compter de la présente publication, les désaisonnalisations sont opérées sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.